

Appel à projets SFR Maison de la recherche jeunes chercheuses et chercheurs – mai 2024

La Structure Fédérative de Recherche appelle les jeunes chercheuses et chercheurs de la Maison de la recherche à présenter leurs projets susceptibles d'être soutenus par la SFR devant les membres du Conseil le **mercredi 22 mai 2024 au matin**.

Préambule

L'une des missions de la SFR est de favoriser le développement de projets interdisciplinaires au sein de la communauté des chercheur·ses et des jeunes chercheur·ses de la Maison de la recherche. L'organisation de séminaires, rencontres, collaborations constitue par ailleurs un élément essentiel dans la formation des doctorant·es, susceptible de stimuler et de soutenir efficacement leur projet de thèse. Le présent appel répond à ce double objectif.

Par jeunes chercheur·ses, on entend ici les doctorant·es des 10 unités de recherche de la Maison de la recherche à jour de leur inscription doctorale au moment du dépôt. Les docteur·es des unités de recherche membres de la Maison de la recherche ayant soutenu leur thèse depuis moins de quatre ans pourront être associé·es aux projets.

Nature des projets

Le projet est porté par des jeunes chercheur·ses d'au moins **deux** unités de recherche différentes de la Maison de la recherche, qui sont les interlocuteurs pour sa réalisation. Il peut en outre associer des jeunes chercheur·ses d'autres unités de recherche, au sein ou à l'extérieur de l'université.

Le projet prendra la forme d'un **séminaire** de 4 à 6 séances, qui pourront être organisées dès obtention de la labellisation **en mai 2024** et devront se terminer au plus tard le **30 juin 2025**. La publication des travaux du séminaire est encouragée, spécialement s'il s'agit d'une publication en ligne.

La SFR contribuera financièrement, à concurrence de 1000 euros, aux trajets, aux repas, à la publication sous réserve d'acceptation par un éditeur ou une revue, et de cofinancement par les laboratoires impliqués. Dans les coûts de publication, des frais de traduction peuvent être pris en compte.

Devoir d'information

Les porteurs s'assureront que les directrices et directeurs de tous les laboratoires concernés ont été informés, le plus précisément possible, préalablement au dépôt. Ils s'engagent à les tenir régulièrement informés de l'avancement du projet.

Présentation du projet

Le projet présentera les rubriques suivantes : composition du groupe de recherche, enseignant-chercheur référent, argumentaire scientifique, calendrier des séances, le cas échéant projet de publication, budget.

1. Le projet indique d'abord les noms des porteur·ses, puis des participant·es (pressenti·es, confirmé·es), avec leur unité de recherche et leur année de thèse.
2. Un ou deux enseignant·es-chercheur·ses, membres de la Maison de la Recherche et habilités à diriger des recherches, sont choisis comme référents. Ils s'engagent à ce qu'un référent participe au séminaire et délivre les attestations de présence qui permettront aux doctorants de valider leur travail dans le cadre de la formation doctorale. Le ou les référents accompagnent les jeunes chercheur·ses dans leur projet de publication.
3. L'argumentaire scientifique, d'une page, sera suivi d'une courte bibliographie.
4. Le calendrier des séances du séminaire. Si les organisateurs décident d'un format hybride, ils désignent un ou une responsable chargé·e de la réalisation technique des transmissions et, le cas échéant, de leur enregistrement, au sein de l'équipe porteuse du projet.

5. Il serait souhaitable que le séminaire soit pensé d'emblée dans la perspective d'une publication ; le projet de publication sera présenté, en indiquant le ou les responsables de la publication (de 1 à 3 noms maximum), à quels éditeurs, revues, collections les porteurs du projet ont pensé, si éventuellement des premiers contacts ont été pris. Aucune lettre d'intention de l'éditeur n'est demandée à ce stade préliminaire.
6. Le budget prévisionnel précisera si une participation des laboratoires a été sollicitée, voire obtenue. Il détaillera les frais de déplacement, de restauration, de publication prévus.

Le document écrit comportant ces six rubriques sera envoyé à Natacha Mauric (natacha.mauric@univ-amu.fr), responsable administrative de la Maison de la recherche, **jeudi 16 mai à 16h** au plus tard pour diffusion aux membres du conseil de la SFR. Le projet sera présenté oralement par les porteurs de projet devant le conseil de CRISIS **mercredi 22 mai au matin** (à partir de 08h30). La présentation ne devra pas dépasser quinze minutes et pourra comporter un powerpoint.

Critères pris en compte pour la labellisation

- Cohérence, clarté, lisibilité, intérêt scientifique du projet
- Cohésion de l'équipe constituée, qui doit pleinement jouer le jeu d'un projet collectif, transversal, inter-laboratoires, et s'en donner notamment les moyens par des réunions régulières
- Articulation du projet aux activités et projets des laboratoires, des institutions culturelles, et/ou des associations ou initiatives de recherche, locales ou nationales, en rapport avec le projet
- Solidité et pertinence du projet de publication

Cahier des charges en cas de labellisation

Si le projet est accepté, les participants s'engagent à remettre à la directrice de la SFR, à l'issue des activités prévues, un rapport d'activité qui précisera notamment le nom de tous les intervenants et le titre des communications. Ce rapport pourra être publié sur la page dédiée aux projets SFR du site de la Maison de la recherche :

On conseille aux lauréat·es la formation, proposée par l'ED354, « pratique éditoriale : formation aux Presses Universitaires de Provence », qui est ouverte aux doctorants quelle que soit leur école doctorale de rattachement.

La labellisation du projet ne vaut pas garantie de publication : la SFR ne contribuera financièrement à la publication des travaux que sous réserve d'acceptation définitive des articles ou du volume par l'éditeur ou par la revue.

Les articles ou chapitres d'ouvrages publiés seront signés du nom des chercheur·ses suivi de celui de l'université, de son laboratoire et de la SFR, conformément à la réglementation de l'université en matière de publications.

Les participant·es s'engagent à informer régulièrement la directrice de la SFR de l'avancement du projet de publication. Les publications devront être déposées sur HAL au double nom du laboratoire des autrices et auteurs et de la SFR

Le séminaire pourra être comptabilisé dans le cadre des 100h de formation des doctorant·es, comme séminaire « entre plusieurs laboratoires ». Les attestations seront établies par les porteurs de projets. L'attestation d'organisation sera signée par la directrice de la SFR ; les attestations de présence seront signées par l'enseignant-chercheur référent indiqué lors du dépôt du projet.

Anne Page
Directrice de la SFR Maison de la Recherche